

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 6 mars 2017**



45 rue Smith 69002 LYON

Tél : 04 78 37 90 71 - www.amely.org

Le 6 mars 2017 à 9 heures 30, le Conseil d'administration de l'association AMELY, s'est réuni au siège de l'association sur convocation de la secrétaire.

Membres actifs présents : Marie-Noëlle LUC - Thérèse CHIRAT - Juliette KIEFFER - Josette FAVIER - Bruno ARAUD - Christian CHAPITEAU - Hervé LE RESTIF - Gérard PEROTTO - Jean-Luc GUYOT - Annie NOËL.

Membre actif excusé : Martine TRUSSON

Membres avec voix consultative présents : Sabine MOREL Directrice - Émilie BORNIER représentante du personnel.

Membre invité : Laurent SIMO Commissaire aux comptes

L'ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes :

Préalable : approbation du PV du dernier CA

1 - BILAN D'ACTIVITÉ 2016 ET PISTES DE DÉVELOPPEMENT POUR 2017

2 - APPROBATION DES COMPTES 2016 en présence du commissaire aux comptes - et prévisionnel 2017

3 - COMMISSION FORMATION : Bilan 2016 et pré-programmation 2017

4 - QUESTIONS DIVERSES

Préalable Approbation du dernier procès-verbal

Le procès verbal du conseil d'administration du 12 décembre 2016 a fait l'objet des modifications suivantes :

- Point 2 -Paragraphe 2.1
 - « La commission s'est maintenant réunie 6 fois » est remplacée par « Le 12 décembre se tiendra la 6ème réunion de la commission »

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 6 mars 2017**

- « Evan, le service civique », est remplacé par « Evan PERUZZO, la personne en service civique »
- Point 5 – 4ème tiret
 - « En retour un engagement moral de rester au moins un an dans l'association après la fin de sa formation est demandé. » est remplacé par « En retour un engagement de rester au moins un an dans l'association après la fin de sa formation est souhaité. Une annexe au contrat de travail sera établie. ».
 -

Après ces correctifs il a été adopté à l'unanimité des administrateurs présents.

1 - BILAN D'ACTIVITÉ 2016 ET PISTES DE DÉVELOPPEMENT POUR 2017

Sabine MOREL a commenté les chiffres de l'activité 2016, remis aux administrateurs présents.

- Les dossiers en accès au droit sont en très légère diminution 4818 contre 5049 en 2015, mais il faut tenir compte de la fermeture de certaines permanences, soit décidée lors de la réorganisation, soit imposée par les centres sociaux qui nous hébergent (Duchère 2 mois pour des travaux). Le ratio entre le nombre de dossiers et le nombre de permanences reste bon : 4818/916 soit plus de 5 par séance globalement. Le tableau remis permet une analyse site par site.
- Pour la médiation on a 731 dossiers ce qui est très stable (734 l'année dernière). 836 permanences calculées sur des temps de présence de 3 heures. Le ratio de dossiers n'est pas comparable, mais chaque dossier implique déjà à la base 2 personnes et on compte en moyenne 5 interventions par dossier.
- La permanence d'accès au droit des sans abris n'est pas comptabilisée dans ces chiffres. Son démarrage a été lent en 2016 car les travailleurs sociaux des différents organismes partenaires n'avaient pas toujours bien intégré le fonctionnement. Une rencontre avec eux début 2017 a permis de relancer cette collaboration. Par ailleurs on identifie maintenant dans les permanences classiques, le public qui est adressé par les centres d'accueil de jour.
- La médiation par les pairs connaît un vrai développement, en particulier en Savoie et Haute-Savoie, avec un essaimage sur des communes autour de Rumilly. Il a aussi un développement dans la Loire et à Bron. Pour 2017 on note des actions en région parisienne sur des fonds européens.

4 juristes assurent depuis l'automne la totalité des permanences, ce qui ne laisse pas de marge en cas de congé ou absence. Des remplacements sont prévus sur 2017 ainsi que peut-être le recours à un élève avocat en stage long de 6 mois (qui sera alors rémunéré). E BORNIER signale qu'il faut vérifier au préalable que cela ne pose pas de problème avec le barreau.

Pour 2017, la permanence assurée dans le cadre du dispositif Marianne, de la mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon (40 permanences en 2016), avec la présence de tous les

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 6 mars 2017**

acteurs d'un pôle d'accès au droit, est remise en question par la mairie centrale. Amely se trouve sommée de s'en retirer. Une rencontre est prévue avec l'élu du 1^{er} arrondissement pour soumettre le problème. L'enjeu financier risque de laisser peu de marge de manœuvre.

2 - APPROBATION DES COMPTES 2016 en présence du commissaire aux comptes - et prévisionnel 2017

2.1 Le trésorier, Hervé LE RESTIF a présenté les comptes 2016, en précisant qu'avec Martine TRUSSON, les trésoriers font une analyse par activité, qui complète l'analyse des comptes par nature du cabinet CER.

Cf le diaporama et les comptes envoyés aux administrateurs avant ce conseil.

Il a souligné :

- la difficulté croissante à faire des prévisions fiables,
- L'entrée dans une période difficile de réductions effectives des subventions état et parfois des collectivités locales,
- Une politique de développement qui porte ses fruits :
 - La structuration et le pilotage de la médiation scolaire amenant des résultats concrets
 - Des partenariats bailleurs très encourageants
 - Du financement participatif 7.100 €
 - De nouveaux domaines d'activité prometteurs : médiation collective ...
 - L'investissement de la direction

Au final AMELY a un excellent résultat : positif avec près de 13.000 € (après prime aux salariés), résultat gagné par les actions volontaires qui ont été conduites.

Les produits sont en hausse de 3,1% (+9.000 €) /2015 et ce malgré une baisse des subventions permanences de 3,2% (-7.000 €).

Les prestations de formation en hausse ont permis de compenser les baisses de subvention (+21,8% /+12.000) et les charges sont très maîtrisées +0,3% / 2015

On note surtout une baisse des charges externes de plus de 20% (-13.000 €).

Monsieur SIMO, commissaire aux comptes complète l'analyse en évoquant que la baisse des charges externes est sur plusieurs postes, mais on atteint sans doute les limites de cette action. Il n'apporte pas de réserve aux comptes qu'il a pu examiner assez tôt. Il n'a pas d'inquiétude pour la structure.

Les fonds propres avant le résultat de l'année sont de 115000€, ils vont passer à 128000€ ce qui assure 5 à 6 mois de fonctionnement. C'est ce qui est nécessaire car les délais d'accord et de versement des subventions publiques sont de plus en plus allongés. La tendance générale des structures est de rechercher des marchés publics ou des prestations, et ce mouvement est déjà enclenché chez AMELY.

Monsieur SIMO se dit assez confiant pour l'avenir car toutes les analyses sont faites.

A noter aussi que le ratio de trésorerie est plutôt bon.

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 6 mars 2017**

Avant de passer au vote sur ces comptes 2016, la question posée par Gérard PEROTTO sur les provisions qu'il serait souhaitable de faire, au vu du bilan positif, dans la perspective de projets 2017 déjà élaborés, a ouvert un débat entre les administrateurs présents. Pour le moment seule a été prise en compte dans les charges externes la rénovation des toilettes de Perrache (et encore partiellement car seul le devis plomberie a été réalisé dans les délais). Aucune autre provision n'apparaît dans le bilan actuel.

Or d'autres travaux auraient pu être provisionnés comme la réorganisation de l'espace de travail demandé par la direction, en lien ou non, avec le projet de mise en place d'un accueil téléphonique centralisé. La réflexion est engagée par un groupe de travail sur cet accueil téléphonique centralisé, depuis novembre 2016 suite à la demande du CA d'octobre. Il s'agit donc d'un vrai projet.

Les échanges ont porté sur différents aspects dont :

- L'incidence d'une nouvelle provision sur la prime aux salariés (incidence qui pose ou non question aux administrateurs); en effet si les travaux à effectuer sur 2017 sont provisionnés sur le bilan 2016 cela diminuera d'autant l'excédent annoncé précédemment et donc la prime des salariés fixée à 50% du résultat.
- La question de la finalisation du projet d'accueil téléphonique : si ce projet est bien réel, la réflexion n'est pas encore aboutie - de même une nouvelle organisation des bureaux n'a pas été étudiée (absence de chiffrage avant la clôture de l'exercice),
- Enfin certains administrateurs préfèrent consolider les réserves au vu de la poursuite des baisses de subvention en 2017, avant d'engager de nouvelles dépenses.

Après ces échanges les administrateurs ont voté sur la proposition faut-il faire une provision supplémentaire sur les comptes 2016 pour les projets évoqués ? (accueil téléphonique centralisé, réorganisation des bureaux): la proposition a été rejetée par 4 CONTRE, 3 abstentions, et 3 POUR.

Il a été demandé que le groupe de travail sur l'accueil téléphonique centralisé amène des propositions au conseil d'administration de juin 2017.

Une question a été également posée sur ce qui légitime l'abandon des frais de déplacement par les bénévoles : le montant valorisé de cette contribution apparaît dans les comptes pour 16000€. En contre partie les bénévoles peuvent bénéficier d'une déduction fiscale depuis que l'association est reconnue d'intérêt général (en 2008). Cet abandon ne fait l'objet d'aucun écrit : il est demandé d'inscrire cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration et de voir comment l'inclure dans le règlement intérieur de manière à ne pas modifier les statuts.

La valorisation du temps passé par les bénévoles dans l'association n'apparaît pas, alors qu'elle figure dans les budgets présentés aux financeurs : le conseil demande donc que CER l'intègre dès à présent, sur la base horaire du SMIC brut.

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 6 mars 2017**

La présidente au terme de tous ces débats a soumis au vote l'approbation du compte annuel 2016 :

1 CONTRE, 1 Abstention, 8 POUR.

2.2 Concernant le prévisionnel 2017, le trésorier a présenté les différentes évolutions depuis le budget fait en décembre, en intégrant des éléments annoncés tel que celui de la baisse de financement sur Lyon (-15000€ état et - 5000€ ville), en intégrant aussi en contre partie les conventions bailleurs, les perspectives de médiation collective, et côté charge : le renfort de juriste, le financement d'une prise de rendez-vous externalisé.

Compte tenu de la très grande variabilité des données, au fil des mois et des informations reçues, les administrateurs présents optent pour s'en tenir à un budget à l'équilibre avec une subvention de 70000€ sur Lyon.

3 - COMMISSION FORMATION : Bilan 2016 et pré-programmation 2017

Les documents ont été dressés aux administrateurs quelques jours avant la tenue du conseil. Ils ont fait l'objet d'une rapide présentation.

Le bilan financier établi pour la première fois met en lumière l'investissement de l'association pour la formation. Il ne correspond pas exactement à l'exercice 2016 car la formation à l'accueil des publics porteurs de handicap est à cheval sur 2 exercices. Près de 8000€ sont à charge d'AMELY après déduction des financements externes.

La pré-programmation 2017 introduit 3 actions nouvelles :

- une formation sur les postures spécifiques des médiateurs dans les conflits des relations familiales. Sabine MOREL a demandé un devis à l'École Santé Social du Sud Est et présentera une demande de financement au FDVA,
- une formation médiation et relation bailleurs pour accompagner le développement d'AMELY en direction des bailleurs sociaux,
- un partage de pratique pour les salariés et bénévoles de l'accès au droit sur leur positionnement professionnel.

La complémentarité médiation, accès au droit sera introduite dans ces différentes actions.

4 - QUESTIONS DIVERSES

La présidente a rappelé la date de la prochaine Assemblée générale : le jeudi 6 avril 2017 à 10h en mairie du 2ème arrondissement. 2 administrateurs arrivent au terme de leur mandat : elle-même et Hervé LE RESTIF : ils seront à nouveau candidat. Le poste de Daniel GUENERON, démissionnaire, est à pourvoir. L'appel à candidature sera lancé avec la convocation prochainement.

Aucune autre question n'ayant été abordée, la séance a été levée à 12h30 par la Présidente.

La Présidente de séance :
Marie-Noëlle LUC

La Secrétaire de séance :
Annie NOËL